

Zomb'in The Dark

Règlement édition Zomb'Island, Monteux, Halloween 2018

(Mise à jour du 02/11/18 pour intégrer le changement de date du 31/10)

Article 1 : Organismateurs

Zomb'in The Dark Monteux est un événement organisé par les sociétés Argémie, Les Parcs du Sud ainsi que l'association Z-Word Production.

Vous pouvez contacter les organisateurs à tout moment via le formulaire de contact du site www.argemie.fr ou par mail à l'adresse [contact\[at\]argemie.fr](mailto:contact[at]argemie.fr).

Article 2 : Date, horaires et rôles

Zomb'in The Dark Monteux aura lieu les 26 octobre et **30 Novembre** 2018 à Monteux.

[En raison des conditions climatiques, l'événement qui devait se tenir le 31/10 a été reporté au 30 novembre 2018.

Par défaut les participants sont transférés automatiquement sur cette nouvelle dates, aux mêmes conditions de participations.

Les personnes qui en font la demande peuvent être remboursées (hors frais de billetterie). Pour demander un remboursement, merci d'écrire à [annulation\[at\]argemie.fr](mailto:annulation[at]argemie.fr) en précisant vos noms et prénoms.]

Il existe deux types de rôles de participants :

- Les "survivants" doivent valider un maximum de balises pour cumuler des points grâce à une carte (fournie), et une lampe électrique(non fournie). Chaque survivant porte une ceinture de 2 "vies" symbolisées par des languettes scratch (fournie).
- Les "zombies" sont répartis sur la carte : ils ont pour but de surprendre les survivants et de leur arracher des "vies".

Les survivants gagnent des points en validant des balises et en perdent s'ils se font voler des vies. De même les survivants ont un temps de course imparti : 45 minutes. Au-delà chaque minute = 1 point en moins.

Tout contact entre zombies et survivants est interdit.

Il n'y a pas de notion de points et score pour les zombies.

L'heure de rendez-vous varie selon les rôles. Elle est précisée en amont sur le site internet zombinthedark.fr et par mail à tous les participants.

Les zombies doivent être présents au moins 1h30 avant le début de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Équipes

Les survivants peuvent s'inscrire seuls ou en équipe de 2 ou 3 (solo, duo, trio). Si les survivants sont plus de 3, ils peuvent constituer un groupe d'équipes et demander, le jour J, à partir en même temps.

Les zombies sont répartis sur la carte par petits groupes de taille variable. La constitution des groupes se fait par affinités le jour J, et non au moment de l'inscription en ligne.

3-2 : Âge minimum

Tous les participants doivent être majeurs au jour de l'événement.

3-3 : Condition physique et Décharge de responsabilité

En s'inscrivant, tous les participants attestent être en bonne santé, ne présenter aucun handicap temporaire ou permanent, ne pas être enceinte et être en capacité de faire un parcours de 6km avec des obstacles.

Il est conseillé de consulter son médecin avant l'inscription.

En cas d'incident survenu entre l'inscription et l'événement empêchant la participation, merci de contacter les organisateurs.

Les participants (survivants comme zombies) doivent s'assurer d'être couverts par une **assurance de responsabilité civile** et fournir au moment de l'inscription en ligne (format image ou .pdf) une **décharge de responsabilité** (modèle disponible sur www.zombinthedark.fr)

3-4 : Matériel obligatoire, matériel recommandé et matériel fourni

3-4-1 : Survivants

Il est obligatoire d'être équipé :

- par personne : une paire de chaussures de sport et une lampe électrique.

Il est recommandé d'être équipé :

- d'une poche fermée pour les affaires précieuses (clés de voiture...)
- d'une tenue couvrante
- d'une montre ou chronomètre

- d'un smartphone chargé

L'organisation fournit une carte de la zone par équipe, une ceinture de 2 languettes scratch par personne et une fiche de mission.

3-4-2 : Zombies

Il est recommandé d'être équipé :

- d'un petit sac (bouteille d'eau, encas, smartphone, languettes scratch)
- d'un smartphone chargé
- d'une lampe électrique (si possible bi-couleur blanche et rouge)

3-5 : Tarif

Le prix d'inscription est de 25€ par personne (survivants comme zombies), hors frais de billetterie.

En s'inscrivant à la course du 30/11, vous pouvez pré-acheter votre entrée à la soirée du Wave Corner afin de gagner du temps sur place. Cet achat optionnel est à faire au moment de l'inscription.

Article 4 : Processus d'inscriptions

4-1 Survivants

Nouvelle date d'inscriptions complémentaires pour le 30/11 : **Vendredi 9 novembre 2018 à 19h00**

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions sur le site www.zombinthedark.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

Afin de fluidifier les flux et limiter le temps d'attente, les survivants et les zombies auront le choix entre plusieurs horaires de rendez-vous.

4-2 Zombies

Nouvelle date d'inscriptions complémentaires pour le 30/11 : **Vendredi 9 novembre 2018 à 19h00**

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions sur le site www.zombinthedark.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

4-3 Remboursement

Si vous ne pouvez finalement pas participer à l'événement, vous avez la possibilité d'en faire profiter un ami : vous pouvez transmettre votre place, à condition de prévenir les organisateurs et de fournir une décharge remplie et signée pour le nouveau participant. Les remplacements sont possibles jusqu'à 72h de l'événement. Aucun remboursement n'est possible.

Article 5 : zombies

Les participants "zombies" sont accueillis en avance le jour-J. L'organisation leur assure un repas et un maquillage. Le costume reste à la charge des participants. La durée de l'événement est plus longue pour les zombies (environ 3h). Ils sont donc mobilisés environ 5h sur la soirée.

Article 6 : Images, photos et vidéos

L'événement est filmé et photographié par les organisateurs, la presse et les participants eux-mêmes. Les participants autorisent donc par leur inscription l'enregistrement et la diffusion d'images, photos et vidéos capturés lors de l'événement.

Il est demandé aux participants qui publieront des images, photos ou vidéos de citer le nom de l'événement "Zomb'in The Dark".

Article 7 : conditions d'accès au site

Il est strictement interdit, sous peine de se voir refuser l'accès au site, d'apporter du matériel ou des substances dangereuses tels que des armes, même factices, ou autres.

Il est strictement interdit de participer en état d'ébriété.

Il est strictement interdit de détériorer le site ainsi que de déplacer ou abîmer le matériel de jeu.

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité qui seront énoncé au départ de la course.

Les personnes ne respectant pas ces règles se verront exclues du jeu et du site de l'événement.

Il est impératif de respecter les organisateurs et les participants et de venir en aide à la moindre personne blessée ou en difficulté évidente.

Article 8 : Annulation, intempéries

Les organisateurs se réservent la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les organisateurs pourront reprogrammer l'événement. Les participants qui en feront la demande seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de billetterie Adeorun), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 10 : Données personnelles

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer et ne pas vendre les données personnelles des participants, collectées dans le cadre des inscriptions et de la participation à Zomb'in The Dark, à des tiers.

Cependant, les organisateurs et partenaires organisateurs seront amenés à envoyer des courriers électroniques à des fins informatives sur l'événement en question.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données. En cas de demande, merci d'écrire à [contact\[at\]argemie.fr](mailto:contact[at]argemie.fr).